



Aide indirecte à la presse

Le projet prévoit plusieurs mesures en faveur des médias suisses. L'aide indirecte à la presse, qui en est le principal pilier, est élargie. Outre les quotidiens et hebdomadaires en abonnement, les périodiques des associations et des fondations en profitent également. L'aide indirecte à la presse est désormais limitée à sept ans.

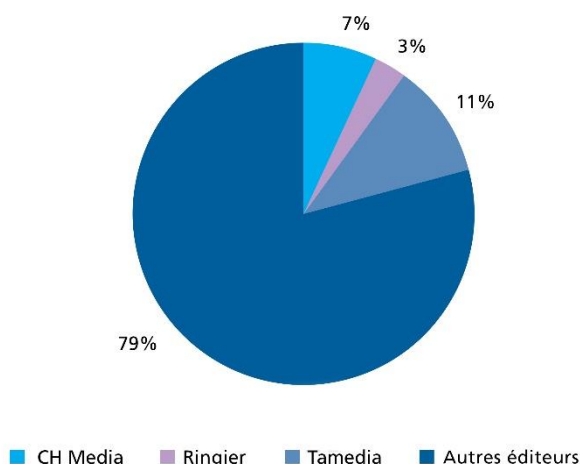
Rabais sur la distribution des quotidiens et hebdomadaires en abonnement

En Suisse, les journaux en abonnement sont acheminés à des tarifs préférentiels depuis la création de l'Etat fédéral. Ce principe a été inscrit en 1849 dans la loi sur les taxes postales. La Confédération soutient actuellement la distribution des journaux et périodiques en abonnement en supportant une partie des coûts. La mesure permet de soulager les éditeurs, qui peuvent ainsi investir davantage de moyens dans le travail rédactionnel. Des journaux comme la Thurgauer Zeitung, la Berner Zeitung, La Liberté, Le Temps, La Regione, Il Corriere del Ticino ou La Quotidiana, par exemple, en bénéficient. La liste des titres soutenus de la presse locale et régionale peut être consultée sous www.bakom.admin.ch > Poste et aide à la presse > Aide à la presse.

Le rabais sur la distribution est étendu et augmenté. Des journaux à plus grand tirage pourront aussi être soutenus, entre autres les quotidiens 24 Heures, la Luzerner Zeitung, la Neue Zürcher Zeitung, le Blick, le Tages-Anzeiger (source: REMP SA Recherches et études des médias publicitaires). Annuellement, 50 millions de francs, contre 30 millions actuellement, seront mis à disposition pour la distribution à tarifs préférentiels des quotidiens et hebdomadaires en abonnement. Il est prévu que les journaux de petite et de moyenne taille reçoivent un soutien par exemplaire plus élevé que les journaux à grand tirage.

Comme le montre un coup de projecteur sur l'aide en 2020, les principaux bénéficiaires du rabais sur la distribution sont des journaux de petite et de moyenne taille (p. ex. le Corriere del Ticino, Tessiner Zeitung, La Gruyère, Le Courrier, Engadiner Post, Simmental Zeitung ou Willisauer Bote). Près de 80% de l'aide est allouée aux petits journaux.

Seuls 20 pour cent des fonds ont été alloués à la distribution de journaux des trois plus grandes entreprises de médias (Ringier, Tamedia et CH-Media). Jusqu'à maintenant, la NZZ n'a pas profité de l'aide indirecte à la presse. Parmi les journaux de ces trois éditeurs, des titres comme l'Appenzeller Zeitung, l'Obwaldner Zeitung, l'Oltner Tagblatt, la Tribune de Genève, la Berner Zeitung Emmental, le Landbote, le Zürcher Unterländer ou la Limmattaler Zeitung bénéficient déjà d'un rabais sur la distribution.



En élargissant le rabais sur la distribution à des titres à plus fort tirage, la répartition des fonds change peu. A l'avenir aussi, la majeure partie de l'aide reviendra à des éditeurs de petite ou de moyenne taille.

Distribution matinale et dominicale

La personne qui est abonnée à un journal apprécie de le lire tôt le matin. C'est pourquoi, la distribution matinale des quotidiens et des hebdomadaires en abonnement sera désormais aussi soutenue. Tant les journaux qui paraissent en semaine que ceux qui paraissent le dimanche pourront en bénéficier. Les titres dominicaux concernés sont notamment la Sonntagszeitung, le Sonntags-Blick, Le Matin Dimanche et la NZZ am Sonntag (source: REMP SA Recherches et études des médias publicitaires).

En tout, 40 millions de francs sont prévus chaque année à cet effet (voir aussi la fiche d'information 4 «Distribution matinale et dominicale»).

Rabais sur la distribution des périodiques des associations et des fondations

Beaucoup d'associations, de fondations et de partis politiques informent leurs membres et leurs donateurs par le biais de leurs propres journaux. Ces quelque 950 publications sont déjà distribuées à des tarifs préférentiels. Parmi elles, se trouvent par exemple la Bauernzeitung, l'Agri, le Journal des arts et métiers, les magazines de l'Aide suisse à la montagne, du TCS et du WWF ainsi que des publications d'églises, d'œuvres d'entraide, d'associations sportives et culturelles. L'aide sera désormais portée à 30 millions de francs par année, contre 20 millions actuellement. La liste des titres soutenus de la presse des associations et des fondations peut être consultée sous www.bakom.admin.ch > Poste et aide à la presse > Aide à la presse